

“Ces doctrines sont bien faites, sans nul doute, pour humilier l’âme hautaine du riche et le rendre plus condescendant, pour relever le courage de ceux qui souffrent, et leur inspirer de la résignation.” La nouvelle politique proclame comme unique mesure de valeur, la vertu. Riches et pauvres ont même droit sinon mêmes facultés d’y tendre. “Ainsi se trouve diminué un abîme cher à l’orgueil, et l’on obtiendrait sans peine que des deux côtés on se donne la main et que les volontés s’unissent dans une même amitié.” *Alter alterius onera portate*, portez le fardeau les uns des autres, nous dit S. Paul. “Le fardeau des pauvres, explique S. Augustin, c’est de n’avoir pas ce qu’il faut; et le fardeau des riches, c’est d’avoir plus qu’il ne faut.” Se tendre mutuellement la main signifie pour le pauvre: Prier pour les riches, afin que l’honneur et l’argent ne leur soient pas imputés plus tard à brigue et à convoitise; et pour le riche: Donner aux pauvres un superflu qui paraît léger en ce monde, mais qui pèsera lourdement sur la conscience au jour de la rétribution finale. *Quod superest date eleemosynam.* (S. Luc)

*Nécessité de l’aumône.* — Prêchant de parole et d’exemple, Léon XIII s’est inspiré de S. Thomas d’Aquin dans la plupart de ses encycliques.. Celle que nous étudions en ce moment contient sur l’aumône et sur le droit de propriété des doctrines avant tout thomistes qui se réfèrent positivement aux questions 30-32 et 66 de la *Secunda-Secundae*. Dans une matière aussi délicate, le Pontife se propose d’enseigner plutôt que d’exhorter. Et comme saint Thomas ne quitte jamais son rôle, ni même son attitude de professeur, mieux vaut recourir à son texte, toujours sobre et concis, qu’aux homélies des Pères sur le même sujet. Quand S. Basile, S. Ambroise et S. Jérôme tracent aux riches leurs obligations vis-à-vis du pauvre, il y a dans leurs discours une part à faire aux hyperboles de la langue oratoire et à l’entraînement du zèle. Ils ne distinguent pas le plus souvent entre l’obligation de justice et l’obligation de charité. De là des outrances comme celle-ci: “Le riche qui ne donne pas commet un vol, c’est une sorte de sacrilège de ne pas donner au pauvre ce qui est le bien du pauvre.” D’après S. Thomas et Léon XIII, il pêche seulement contre la charité: péché grave sans doute, — car l’aumône est nécessaire